

N° 153  
**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

23 juin 2025

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en  
matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le  
Gouvernement de la République du Suriname*

*(procédure accélérée)*

*Le Sénat a adopté, en première lecture,  
après engagement de la procédure accélérée,  
le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 553, 750 et 751 (2024-2025).

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Suriname, signée à Paris le 15 mars 2021 (ensemble un avenant signé à Paramaribo le 2 juin 2023), et dont le texte est annexé à la présente loi<sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juin 2025.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

<sup>(1)</sup> Voir le document annexé au projet de loi n° 553 (2024-2025).